

Première publication

- Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute:* **Coopérative du journal "A Propos" en liquidation, Bienne**
- Décision de dissolution par:* l'assemblée générale des associés
- Date de la décision:* 28.10.2003
- Echéance de préavis des créances:* **06.10.2004**
- Adresse pour la déclaration des créances:* Coopérative du journal "A Propos" en liquidation, c/o APHM, à l'att. de Eric Ruedin, rue de la Gare 7, 2501 Bienne
- Indication:* Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.
- Remarques:* Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions; la société se réserve le droit de procéder à la répartition anticipée de l'actif au sens de l'article 745 alinéa 3 CO par analogie (article 913 CO).

Schaller Henri, Notaire et Avocat
2001 Neuchâtel

(02431000)